

De 2005 à 2006 le nombre de dispositifs est passé de 329 à 366. Le nombre d'ateliers a beaucoup augmenté, celui des classes a légèrement baissé. Ce développement a permis d'accueillir environ 6 500 élèves, dont 22 % de filles. Ces dernières sont plus en difficulté que les garçons : la décision d'orientation en dispositif-relais semble n'être prise à leur égard qu'en extrême limite. Les dispositifs peuvent être classés en trois groupes : les ateliers qui accueillent pour de courts séjours de nombreux collégiens, jeunes et sans difficultés majeures ; les classes « à profil dur », qui prennent en charge peu d'élèves, mais ayant de réelles difficultés sociales et scolaires pour des séjours plus longs ; les classes « à profil moyen », qui se situent entre ces deux pôles. Les classes assument donc leur fonction d'origine, qui est d'offrir à des collégiens en voie de déscolarisation une structure de resocialisation et de rescolarisation, pendant que les ateliers semblent se spécialiser dans une fonction nouvelle : la mise à l'écart provisoire d'élèves perturbateurs.



Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers-relais

Année scolaire 2005-2006

Les classes-relais ont été instaurées par la circulaire du 12 juin 1998 en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse pour accueillir de façon temporaire des collégiens entrés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation. Leur rapide essor a permis de prendre en charge des élèves de plus en plus nombreux, et d'un profil relevant de moins en moins de la rupture sociale et/ou scolaire. Dans ce contexte, pour répondre à cette nouvelle population, les ateliers-relais ont été créés par la convention cadre du 2 octobre 2002 : ils obéissent aux règles générales régissant les classes-relais, mais leurs partenariats se sont élargis à de nombreuses associations proches de l'Éducation nationale (voir l'encadré p.5).

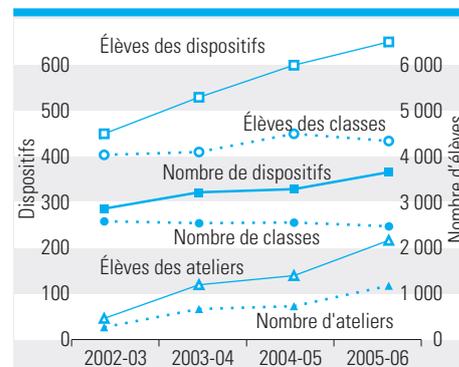
Une baisse du nombre de classes-relais au bénéfice des ateliers

Depuis leur création officielle en 1998, le nombre de dispositifs-relais n'a cessé d'augmenter (graphique 1). En 2005-2006, le nombre total de dispositifs est passé de 329 à 366, mais on constate, pour la première fois, une (légère) baisse des classes-relais : 248 contre 256 l'année précédente. Cette baisse est plus que compensée par une augmentation sensible du nombre d'ateliers : 118 contre 73 en 2004-2005.

Un élève en moins par atelier, les mêmes effectifs par classe-relais, soit 18 élèves en moyenne accueillis par dispositif

En moyenne, en 2005-2006, un dispositif-relais accueille au total environ 17,8 élèves dans l'année (17,5 en classe et 18,4 en atelier-relais). Ce nombre moyen d'élèves est environ le même que celui de l'année précédente, excepté pour les ateliers qui perdent un élève (19,6 élèves en 2004-2005).

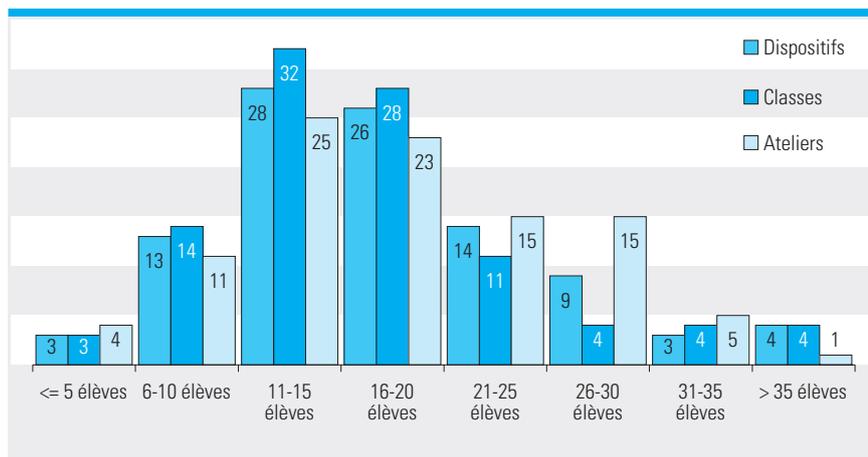
GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de dispositifs et d'élèves en dispositifs-relais



N.B. Pour les élèves, les ordonnées sont à multiplier par 10, alors que pour les dispositifs elles doivent être lues telles quelles. Les échelles différentes permettent de comparer les évolutions.
Lecture : en 2005-2006, les dispositifs sont au nombre de 366 et accueillent en tout 6 510 élèves.

Source : MEN-DEPP

GRAPHIQUE 2 – Nombre d'élèves accueillis par dispositif pendant l'année scolaire 2005-2006



Source : MEN-DEPP

Au niveau global, si la tendance à l'augmentation des effectifs accueillis dans les dispositifs se confirme, c'est cette année, uniquement grâce à la création de nouveaux ateliers-relais (le nombre d'élèves accueillis en classe-relais ayant baissé légèrement). Au cours de l'année, les effectifs accueillis sont généralement compris entre 11 et 25 élèves (graphique 2). En 2005-2006, 13 % des dispositifs accueillent 6 à 10 élèves (contre 17 % en 2004-2005),

TABLEAU 1 – Nombre moyen d'élèves en dispositif-relais par académie au cours de l'année 2005-2006

Académies	Dispositifs	Classes	Ateliers
Aix-Marseille	16,8	19	13,6
Amiens	20,7	20	22,1
Antilles-Guyane	-	-	-
Besançon	12	14,7	4
Bordeaux	14	15,7	9
Caen	17,8	16,8	22
Clermont-Ferrand	12,8	13,5	12,3
Corse	15,2	0	-
Créteil	15,6	12,3	14
Dijon	17,8	17,8	16,1
Grenoble	22,5	26,5	17,3
Lille	14,5	13,9	19,4
Limoges	10	10	10
Lyon	23,1	26,1	22,8
Montpellier	20,9	19,9	14,5
Nancy-Metz	12,3	11,3	14
Nantes	17	16,8	15
Nice	27,8	27,1	15,2
Orléans-Tours	18,6	20,4	-
Paris	14,9	12,7	28
Poitiers	10,8	10,8	23,8
Reims	10,4	10,4	28,8
Rennes	16,7	16,7	18
La Réunion	15,6	15,8	-
Rouen	14,6	14,4	14
Strasbourg	18,2	19	10,5
Toulouse	29,8	50	21,8
Versailles	15,4	15,7	14
Moyenne France	17,8	17,5	18,4

Lecture : les dispositifs-relais de l'académie d'Aix-Marseille ont accueilli en moyenne 16,8 élèves au cours de l'année 2005-06 ; les chiffres concernant les ateliers sont simplement indicatifs : du fait des faibles effectifs, ils sont particulièrement sensibles aux non-réponses.

28 % accueillent 11 à 15 élèves (contre 27 % en 2004-2005), 26 % de 16 à 20 (contre 27 %) et 14 % de 21 à 25 (contre 16 %). Les différences entre académies (de 10 élèves par dispositif à Limoges à 30 élèves à Toulouse) se réduisent légèrement depuis l'année précédente (de 9 à 34 élèves) mais le classement entre académies reste globalement la même (tableau 1).

Les élèves accueillis en dispositifs-relais ne le sont pas tous à la même période. Les classes accueillent généralement en même temps de 2 à 8 élèves (5,3 en moyenne) selon le mois de l'année, les ateliers 2 élèves de moins (3,5 élèves en moyenne). Si les classes accueillent moins d'élèves au total dans l'année que les ateliers, c'est que les durées de séjour y sont plus longues. Le premier trimestre est relativement calme pour les dispositifs-relais. Le nombre d'élèves accueillis est très faible en septembre (zéro en atelier, moins de 23 en classe) et augmente régulièrement, jusqu'en décembre. Puis, il se maintient à un niveau élevé jusqu'en mai, pour chuter à nouveau en juin.

Durées de séjour : la baisse continue

En moyenne en 2005-2006, les élèves restent 10,5 semaines en dispositif-relais (tableau 2 et graphique 3). Cela correspond à une baisse assez sensible de la durée de séjour aussi bien en classe-relais (12 semaines contre 13,5 semaines en 2004-2005 et 14 semaines en 2003-2004), qu'en atelier-relais (7,3 semaines en 2005-2006 contre 7 semaines en 2004-2005 et 9,3 semaines en 2003-2004). Cette baisse

TABLEAU 2 – Durée moyenne de séjour par académie au cours de l'année 2005-2006 (estimations en semaines)

Académies	Dispositifs	Classes	Ateliers
Aix-Marseille	10,3	9,4	12,1
Amiens	8,1	9,3	6,6
Antilles-Guyane	14,6	14,9	4,0
Besançon	11,6	11,9	8,0
Bordeaux	12,1	13,4	7,0
Caen	12,1	13,4	8,6
Clermont-Ferrand	14,1	14,3	14,0
Corse	7,3	7,1	7,3
Créteil	9,6	13,6	5,3
Dijon	12,7	12,7	-
Grenoble	10,9	12,6	6,6
Lille	10,7	12,3	4,7
Limoges	14,7	14,7	-
Lyon	12,4	15,3	7,9
Montpellier	7,9	9,3	5,3
Nancy-Metz	10,1	13,9	5,0
Nantes	13,0	12,7	14,0
Nice	6,9	6,7	7,1
Orléans-Tours	10,4	10,6	8,7
Paris	15,4	19,0	5,4
Poitiers	17,4	17,4	-
Reims	12,1	12,1	-
Rennes	14,6	14,6	-
Réunion	12,3	13,3	6,0
Rouen	11,6	14,9	6,0
Strasbourg	20,6	21,4	15,9
Toulouse	10,3	13,9	8,0
Versailles	8,9	8,7	9,3
Moyenne France	10,5	12,0	7,3
<i>Moyenne 2004-2005</i>	<i>12,1</i>	<i>13,4</i>	<i>6,9</i>

Lecture : les élèves des dispositifs-relais de l'académie d'Aix-Marseille ont été présents chacun en moyenne 10,3 semaines au cours de l'année 2005-2006.

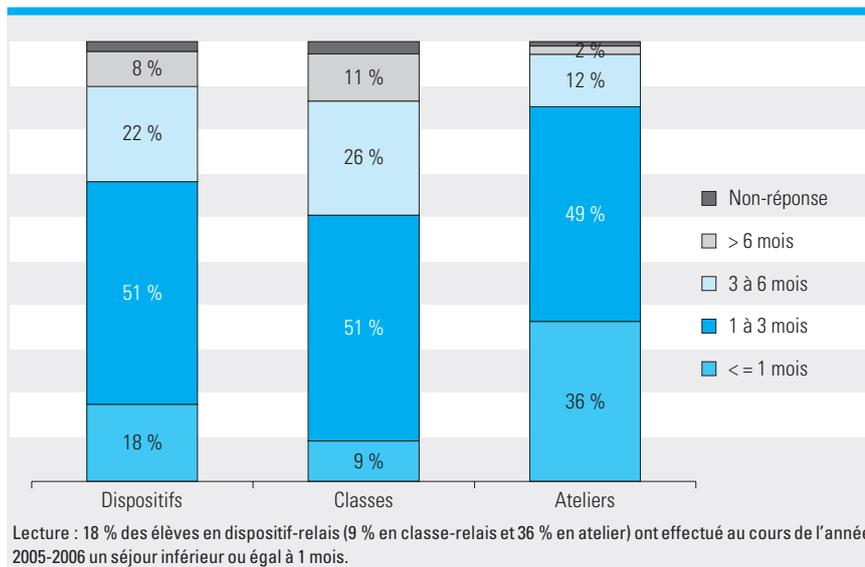
moyenne est d'autant plus prononcée que parmi les élèves ayant effectué un séjour en dispositif, la part de ceux qui l'ont fait en atelier a beaucoup augmenté par rapport aux années précédentes : 33 % contre 24 % en 2004-2005.

Des disparités académiques importantes existent (tableau 2). Ainsi les dispositifs-relais accueillent les élèves en moyenne 20,6 semaines dans l'académie de Strasbourg, et seulement 7,9 semaines dans l'académie de Montpellier.

Les élèves des dispositifs-relais : des collégiens en difficulté scolaire et sociale

La convention cadre du 2 octobre 2002 rappelle que « l'admission dans un dispositif suppose l'accord des représentants légaux de l'élève ou de l'élève lui-même s'il est majeur (...). L'inspecteur d'académie décide de l'admission d'un élève, comme de sa sortie, en s'appuyant sur le groupe départemental de pilotage. » La circulaire du 12 juin 1998 prévoit que c'est le principal, après avoir étayé son pronostic auprès des

GRAPHIQUE 3 – Répartition des élèves selon la durée de leur séjour en dispositif-relais pendant l'année scolaire 2005-2006



Source : MEN-DEPP

équipes pédagogiques et éducatives, qui signale à l'inspecteur d'académie les élèves pour lesquels un accueil en dispositif-relais paraît une solution adaptée.

Des élèves généralement âgés de 13 à 15 ans...

Dans les mêmes proportions que les années précédentes, les dispositifs-relais accueillent massivement des garçons : 78 %, tant en classes-relais qu'en ateliers. La majorité des élèves qui entrent dans des dispositifs-relais ont de 13 à 15 ans.

Comme les années précédentes, en 2005-2006, la moyenne d'âge des élèves est d'environ 14,3 ans, en classe et en atelier. 40 % des élèves ont 13 ans ou moins, 31 % ont 14 ans révolus, et 28 % ont plus de 15 ans.

Les garçons ont une moyenne d'âge légèrement inférieure à celle des filles (14,2 ans contre 14,6 ans, chiffres très proches de ceux des années précédentes). Comme les années précédentes, les filles entrent donc plus tardivement dans des dispositifs-relais que les garçons.

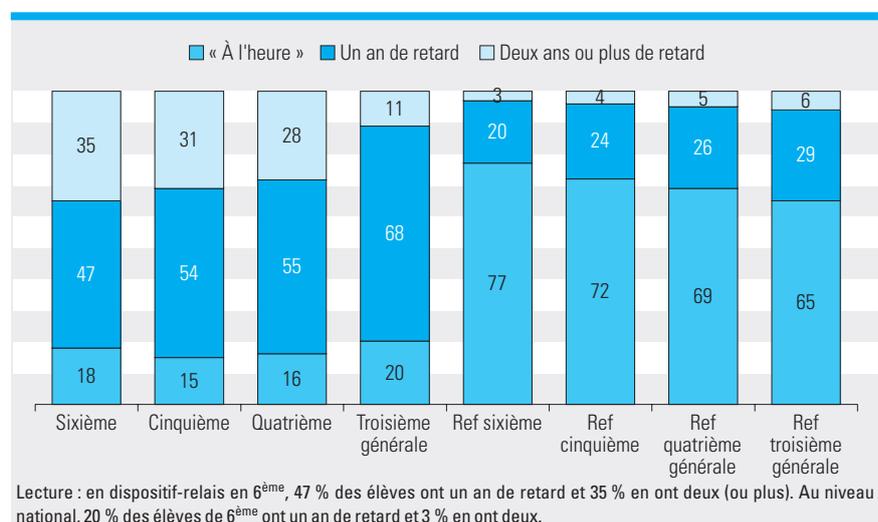
L'âge des élèves en dispositif-relais diffère également suivant la situation scolaire. Comme l'an dernier, les élèves déscolarisés et les absentéistes sont plus âgés (14,8 ans au 31 décembre 2005) que les autres (14 ans).

1. Ce chiffre correspond aux réponses données. Mais, du fait d'une mauvaise compréhension de la question posée sur la classe antérieure au dispositif (voir l'encadré p.6), le retard scolaire est sous-évalué d'environ quatre mois.

... principalement issus de l'enseignement général

Comme l'an dernier, les élèves, filles et garçons, proviennent principalement (90 % d'entre eux) du cursus général, c'est-à-dire des classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième générales. Toutefois, le cursus général représente 96,3 % de l'ensemble des élèves du premier cycle. Les élèves provenant des enseignements technologique, préprofessionnel et adapté sont donc proportionnellement un peu plus nombreux en dispositifs-relais que dans l'ensemble du collège.

GRAPHIQUE 4 – Structure par âge des élèves accueillis en dispositif-relais comparée à la référence nationale



Source : MEN-DEPP

Les élèves provenant de classes spécifiques (principalement les quatrièmes à dispositif aménagé, troisièmes d'insertion, et les SEGPA) sont un peu plus nombreux que l'année précédente : 9 % (11 % en classe-relais et 8 % en atelier) contre 6 % en 2004-2005.

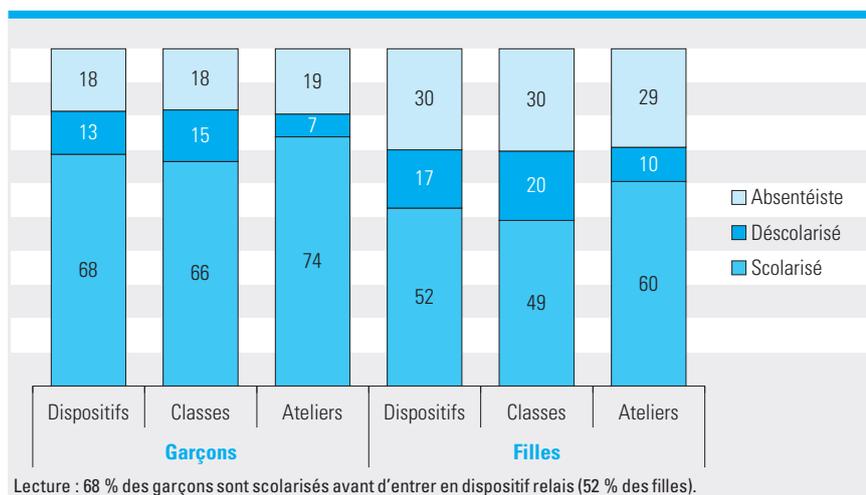
Des retards scolaires importants dans la filière générale

De la sixième à la troisième générale, en dispositif-relais, les élèves en retard (d'un an ou deux, voire plus) sont beaucoup plus nombreux qu'au niveau national (graphique 4) : 80 % à 85 %, contre 23 % à 34 % au niveau national (chiffres comparables à ceux de l'an dernier).

Ils ont en moyenne un an et sept mois de retard¹, tant en classe-relais qu'en atelier. Comme l'année dernière (mais contrairement à 2003-2004, où les filles étaient plus en retard que les garçons), on n'observe pas cette année de différences sensibles de retard scolaire entre les sexes, ni d'ailleurs entre classes et ateliers.

En quatrième aménagée et troisième d'insertion, la majorité des élèves sont « à l'heure ». Non qu'ils soient plus jeunes que les élèves de la filière générale, mais un élève de 14 ans est considéré ici comme « à l'heure » en quatrième aménagée (parce que c'est la situation la plus fréquente à ce niveau d'enseignement), et en retard d'un an en quatrième générale. De même, un élève de 15 ans est considéré comme « à l'heure » en

GRAPHIQUE 5 – La situation scolaire des filles et des garçons avant d'entrer en dispositif-relais



Source : MEN-DEPP

troisième d'insertion et en retard d'un an en troisième générale.

De ce fait, contrairement à ce qui se produit dans la filière générale, les élèves de dispositifs-relais provenant de quatrième aménagée et troisième d'insertion ont une structure d'âge proche de leurs camarades de classes.

Deux tiers des élèves des dispositifs ne sont ni absentéistes, ni déscolarisés

Comme l'an dernier, les élèves qui entrent en dispositif-relais sont pour la plupart scolarisés (graphique 5). C'est le cas de 65 % d'entre eux, (dans les classes : 62 %, et plus souvent encore dans les ateliers-relais : 71 %), contre 14 % d'élèves déscolarisés (14 % en 2004-2005) et 21 % d'absentéistes (20 % en 2004-2005).

Par ailleurs, comme les années précédentes, la proportion de garçons déscolarisés ou absentéistes (31 %) est sensiblement plus faible que celle des filles (47 %). Pour ces dernières, la décision d'orientation en dispositif-relais semble ne se prendre qu'en extrême limite (déscolarisation, absentéisme) alors que les garçons y sont orientés plus rapidement, même quand ils sont régulièrement scolarisés.

38 % des élèves font l'objet d'une mesure éducative

Les élèves accueillis en dispositif-relais sont fréquemment aussi en difficulté sociale. 38 % d'entre eux sont sous mesure éducative (au moins, car il y a 16 % de non-réponses), 41 % en classes-relais et 28 % en atelier.

Les filles font plus souvent l'objet de mesures que les garçons (42 % contre 35 %), et l'écart se creuse même par rapport à l'an passé (41 % contre 37 %). Ces mesures sont avant tout administratives (16 %, comme l'an passé) ou civiles (13 %, comme l'an passé), les mesures pénales étant moins fréquentes (5 %). De plus, 4 % des élèves sont à la fois sous mesure judiciaire pénale et civile.

La baisse de la fréquentation scolaire et les mesures éducatives dont certains jeunes ont fait l'objet sont fortement liées. Seulement 21 % des élèves déscolarisés et 39 % des absentéistes ne sont pas sous mesure éducative, contre 55 % des élèves régulièrement scolarisés.

La durée moyenne de séjour en dispositif-relais (10,5 semaines), en classe-relais (12 semaines) et en atelier-relais (7,5 semaines) est la même pour les filles et pour les garçons. Comme les années précédentes, la durée de séjour est plus longue pour les élèves déscolarisés (13 semaines en moyenne) ou absentéistes (11,6 semaines), que pour les élèves régulièrement scolarisés (9,8 semaines). La (re)socialisation des élèves en rupture avec le système scolaire est probablement plus longue que pour les autres. La même constatation est faite pour les élèves sous mesure éducative, qui ont une durée de séjour jusqu'à 3 semaines (selon le type de mesure) supérieure à celle des élèves sans mesure.

Les écarts de durées de séjour sont encore plus importants (du simple au double) selon l'orientation que prennent les élèves à la sortie du dispositif. Les élèves orientés en centre de formation en alternance (CFA) ou

en lycée professionnel (respectivement 19 et 16,6 semaines) ont des durées de séjour beaucoup plus longues que les élèves qui retournent en collège par la suite (9,6 semaines). C'est également vrai – dans une moindre mesure – pour ceux qui sont orientés vers d'autres dispositifs d'insertion (13,5 semaines), ou qui sont affectés dans des instituts de rééducation, des établissements régionaux d'enseignement adapté, des centres de formation de la protection judiciaire pour la jeunesse ou des services de l'aide sociale à l'enfance (IR-EREA-PJJ) (13,5 semaines) ou encore ceux qui ont trouvé une autre solution (12,5 semaines).

Un traitement différent pour les filles et pour les garçons

Les filles accueillies en dispositif-relais ont, sous tous rapports, un profil plus « dur » que les garçons : elles sont plus âgées qu'eux (14,6 ans contre 14,2), elles sont plus souvent absentéistes ou déscolarisées (47 % contre 31 % des garçons), et plus souvent sous mesure (42 % contre 37 %). Pour ces dernières, la décision d'orientation en dispositif-relais semble n'être prise qu'en extrême limite, lorsqu'il devient manifeste qu'elles sont en voie de marginalisation sociale et scolaire. En revanche, des garçons qui ne connaissent pas cette situation mais qui perturbent les cours ou se signalent par des actes violents sont affectés en dispositifs-relais.

Une fois accueillies en dispositif, les filles les plus en difficulté (sous mesure civile et pénale) y restent plus longtemps que les garçons ayant le même profil : 14,3 semaines contre 12,7 pour les garçons sous mesure civile et pénale.

Le devenir des élèves l'année suivant leur sortie du dispositif reste encore mal connu

Au sortir du dispositif, le parcours des élèves est actuellement mesuré en trois temps : où ont-ils été affectés à l'issue du dispositif ? Où ont-ils été orientés à la fin de l'année scolaire (juin 2006) ? Et que sont-ils devenus en décembre de l'année scolaire suivante (décembre 2006) ?

À l'issue de leur séjour en dispositif-relais, 77 % des élèves sont revenus en collège

Organisation des dispositifs-relais

Ainsi que le précise la circulaire n° 2003-085 du 16 mai 2003 reprise par celle du 21 août 2006 n° 2006-129, les dispositifs ont pour but la resocialisation des élèves et leur réinsertion durable dans un parcours de formation.

Leur implantation. Un dispositif-relais est rattaché à un collège et accueille des élèves provenant en général de plusieurs collèges différents, selon une répartition par zone ou par bassin de formation. En fonction du contexte, ce dispositif peut être implanté dans deux types de locaux. Soit il peut se trouver au sein d'un collège qui n'est pas déjà concerné par un accueil important d'élèves en difficulté (cela peut éviter un sentiment de relégation des élèves). Soit il peut être dans des locaux distincts (cette rupture temporaire favorise chez les élèves une prise de conscience du caractère inacceptable de leur comportement).

L'équipe d'encadrement. Le travail en dispositif-relais est fondé sur le volontariat. L'équipe d'encadrement est souvent mixte, constituée d'enseignants et d'éducateurs et elle travaille en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé. Les enseignants bénéficient d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics scolaires en difficulté tandis que les éducateurs possèdent une expérience professionnelle confirmée et en outre une connaissance suffisante des règles de vie et de travail au collège afin de mieux pouvoir travailler en collaboration avec les enseignants. C'est l'inspecteur d'académie qui donne son accord pour l'affectation d'un éducateur dans un dispositif-relais (circulaire n° 98-120 du 12 juin 1998).

Les partenariats

– Les classes-relais, instituées par la circulaire du 12 juin 1998, s'appuient sur un partenariat mené en particulier par les services de l'État (ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Justice, ministère en charge de la Ville).

– Les ateliers-relais, créés en complément par la convention cadre du 2 octobre 2002, peuvent faire appel également à des partenaires issus du monde associatif, notamment les mouvements d'éducation populaire.

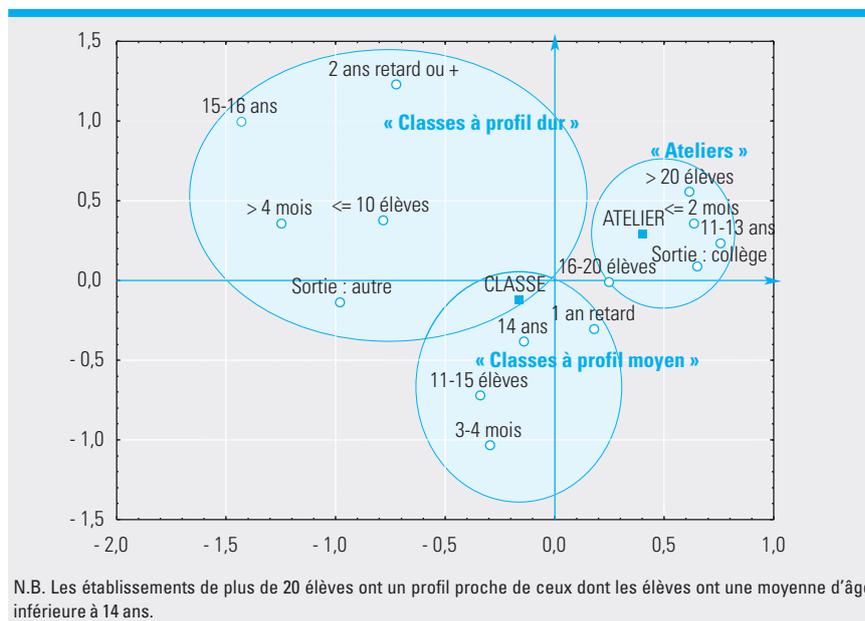
La circulaire n°2006-129 du 21 août 2006 présente des partenariats renforcés : les collectivités locales, les associations et fondations pourront notamment aider à assurer l'ancrage du dispositif dans un territoire.

Le pilotage des dispositifs. Le caractère interministériel des dispositifs-relais et l'augmentation de leur nombre nécessitent un pilotage national, académique et départemental. La convention-cadre du 14 avril 2006 rappelle qu'une enquête annuelle de suivi des élèves affectés en dispositifs-relais est menée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et que les groupes académiques et départementaux de pilotage, ainsi que le chef de l'établissement de rattachement veilleront à ce que cette enquête soit renseignée chaque année.

(72 % en sortant d'une classe-relais, 87 % d'un atelier). La situation n'a pas beaucoup varié depuis 2004-2005 où ces taux étaient respectivement de 74 % 70 % et 92 %. Les élèves pour lesquels aucune solution n'a été trouvée à la sortie sont environ 2 % en classe et 1 % en ateliers-relais, tandis que ceux pour lesquels une solution autre que le collège a été trouvée sont 17 % en moyenne, 20 % en classe-relais et 9 % en atelier. À la sortie d'un dispositif-relais, les élèves – qui proviennent à 90 % du cursus général traditionnel – ne sont donc généralement pas affectés vers des classes spécialisées ou l'apprentissage. Ces données sont assez fiables dans la mesure où les non-réponses ou « Ne sait pas » sont inférieurs à 7 %. À la fin de l'année scolaire, en juin 2006, 51 % des élèves ont été orientés vers une classe de collège, 10 % en CFA, 9 % en lycée professionnel, 3 % ont été orientés vers un autre

dispositif, et 5 % ont trouvé une autre solution. 1 % n'a pas trouvé de solution. Les non-réponses ou « Ne sait pas » s'élèvent à 16 %. En décembre 2006, soit six mois après la fin de l'année scolaire de leur séjour, on ne

GRAPHIQUE 6 – Typologie des dispositifs



Source : MEN-DEPP

2. La plupart des dispositifs-relais se situent entre ces trois groupes extrêmes, qui restent des constructions théoriques : un établissement concret ne partage que certaines des caractéristiques de « son » groupe.

trouve plus que 37 % des élèves déclarés comme étant encore en collège. Mais les non-réponses ou « Ne sait pas » sont beaucoup trop nombreux (36 %) pour que l'on puisse en tirer la moindre conclusion. La situation est particulièrement mal connue en atelier : 26 % des élèves sont déclarés comme étant au collège, mais avec 46 % de non-réponses et 11 % de « Ne sait pas ».

Les dispositifs : trois groupes distincts

La typologie de 2005-2006 (graphique 6) permet de distinguer assez clairement trois groupes² de dispositifs :

- le groupe le plus homogène, celui dont les dispositifs qui le constituent ont le plus d'éléments en commun, est celui des ateliers : ces derniers prennent plutôt en charge des élèves nombreux (assez souvent 16 à 20, et même plus de 20), jeunes (dont la moyenne d'âge se situe le plus souvent entre 11 et 13 ans), pour des séjours de courte durée (plutôt inférieure à deux mois), et qui retournent plus souvent au collège (plus de 75 % des élèves) au sortir du dispositif ;
- le deuxième groupe est constitué des « classes à profil moyen » : elles prennent en charge plutôt moins d'élèves que les ateliers (de 11 à 15), pour des durées moyennes (trois à quatre mois), et qui ont des retards scolaires moyens d'un an à deux ans (non inclus) ;
- le troisième groupe est celui des « classes à profil dur ». Il est moins

homogène que les précédents, mais une tendance générale peut tout de même se dessiner. Ces classes prennent en charge les élèves les plus en difficulté : les plus âgés (15-16 ans moyenne), avec le plus de retard scolaire (deux à trois ans, voire plus en moyenne), pour des durées de séjour longues (souvent supérieures à quatre mois), et qui retournent moins souvent au collège (moins de 75 % des élèves, les autres étant orientés vers d'autres formations). Le nombre d'élèves

pris en charge y est plus faible qu'ailleurs (plutôt ≤ 10).

Les élèves : des profils spécifiques

Les élèves peuvent eux aussi être classés en groupes plus ou moins distincts (graphique 7). Les plus âgés sont plus souvent déscolarisés et/ou sous mesure pénale (avec ou non, en plus, une mesure civile), ils restent plus longtemps dans les

dispositifs, et à leur sortie, sont proportionnellement plus nombreux que les autres à ne pas revenir en collège. Au contraire, les plus jeunes sont plus scolarisés que la moyenne, moins souvent sous mesure et retournent au collège à la sortie.

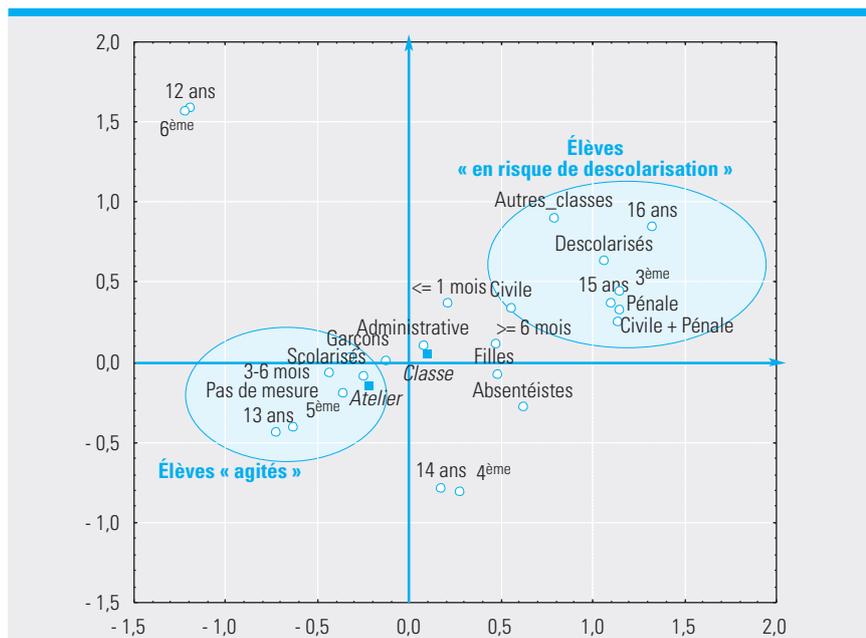
Il existe une forte correspondance entre la typologie des dispositifs et celle des élèves. Les ateliers accueillent plutôt les élèves jeunes et scolarisés, et les classes, plutôt les élèves plus âgés et plus souvent sous mesure. Chaque type de dispositif semble ainsi s'orienter vers une spécialisation dans un type d'élèves, et dans l'accueil spécifique (durée de séjour plus ou moins longue, et effectifs plus ou moins importants) qu'il va lui accorder.

Comme les années précédentes, la correspondance entre la typologie des établissements et celle des élèves permet de réaffirmer les deux fonctions actuelles des dispositifs :

- d'une part, offrir à des collégiens en voie de déscolarisation, une structure de resocialisation et de rescolarisation. C'est pour remplir cette fonction, plutôt dévolue aux classes-relais, que celles-ci ont été créées ;
- d'autre part, accueillir des collégiens « agités » que l'on peut ainsi éloigner pendant une courte période de leur classe, qu'ils rejoignent ensuite. Cette deuxième fonction de mise à l'écart d'élèves perturbateurs, plutôt remplie par les ateliers, n'était pas prévue à l'origine. Elle s'est développée à mesure que le besoin s'en est fait sentir.

Jeanne Benhaim-Grosse, DEPP B4

GRAPHIQUE 7 – Les profils des élèves accueillis en dispositifs-relais



N.B. Les élèves venant de 6^{ème} ont un profil proche de ceux de 12 ans. Seuls les points les plus significatifs figurent sur ce graphique. Les variables analysées sont : sexe, durée de séjour en dispositif (un mois ou moins ; trois à six mois ; six mois ou plus), situation scolaire (scolarisés, absentéistes, déscolarisés), mesure (administrative, pénale, pénale et civile, pas de mesure judiciaire), âge des élèves, et leur classe.

Source : MEN-DEPP

Les modalités de l'enquête 2005-2006

À la demande de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice (PJJ), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a pris en charge le traitement d'une enquête exhaustive. Celle-ci fait suite à plusieurs enquêtes portant sur les années scolaires précédentes, et bâties sur les mêmes critères. Les résultats de l'enquête 2005-2006 sont donc comparables à ceux des années précédentes. Il est à noter cependant qu'une variable (« classe de l'élève antérieure au dispositif ») a été mal comprise par un nombre non négligeable de répondants (qui l'ont interprétée comme la classe de l'élève « l'année antérieure au dispositif » et non « avant d'entrer dans le dispositif »). Dans ce cas, la classe prétendue de l'élève est donc d'une année inférieure à la réalité. Les retards scolaires, par exemple, vont donc s'en trouver sous-évalués. Pour l'enquête relative à l'année suivante (2006-2007), une fois le malentendu avec les correspondants académiques levé, une rupture dans certaines séries risque d'apparaître.

Les données recueillies sont des données individuelles portant sur chacun des jeunes présents dans le dispositif au cours de l'année 2005-2006.

Elles proviennent d'une enquête mise en ligne par le Centre de l'informatique statistique et de l'aide à la décision de la DEPP, qui permet de connaître : le nombre d'élèves, leur âge, leur sexe, leur classe d'origine, leur situation scolaire (scolarisé, déscolarisé, absentéiste), leurs dates d'entrée et de sortie, la mesure éducative dont ils font l'objet (mesure administrative, judiciaire civile et/ou pénale, pas de mesure), leur orientation à la sortie du dispositif-relais, enfin leur situation en fin d'année civile.

Les 366 dispositifs-relais, qui ont fonctionné au cours de l'année 2005-2006, ont accueilli environ 6 500 élèves. Cette estimation est obtenue en retenant comme moyenne nationale les moyennes de 17,5 élèves par classe et 18,4 par atelier, obtenues auprès des répondants.

334 dispositifs ont répondu à l'enquête (91 %), dont 97 ateliers sur 118 (82 %), concernant au total 5 932 élèves, dont 1 783 en atelier.

Le taux de non-réponses à l'enquête, plus fort en atelier (18 %) qu'en classe-relais (4 %), pourrait biaiser les résultats de cette enquête et notamment les comparaisons classes-ateliers dans le cas où les non-répondants auraient un profil particulier. Toute interprétation des chiffres concernant les ateliers doit tenir compte de ce phénomène.